

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité régionale de Comté de D'Autray**  
**DISTRICT DE JOLIETTE**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le lundi, onzième jour du mois de janvier 2016, à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 2270, rue Principale, Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Thérèse Adam, conseillère, Johanne Pagé, conseillère et Valérie Payette, conseillère, tous formants quorum sous la présidence de Mario Houle, maire.

Sont absents : Claude Houle, conseiller, André Laramée, conseiller et Marie-Pier Houle, conseillère.

Est aussi présente : Madame Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière

**1. Ouverture de la séance**

Monsieur le Maire, Mario Houle, constate le quorum à 20h00, souhaite la bienvenue à tous et, après un moment de silence, déclare la séance ouverte.

**2016-01-01 2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Madame Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 décembre 2015
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015
- 4. Trésorerie**
  - 4.1. Adoption des comptes à payer
- 5. Période de questions**
- 6. Engagements de crédits et décisions**

Administration

- 6.1 Modification règlement emprunt 483-2015 – Construction Caserne
- 6.2 Indexation salaire des élus 2016
- 6.3 Rencontre pour l'accueil des enfants aux besoins particuliers dans les camps de jour – Sud de la MRC de D'Autray
- 6.4 Renouvellement assurance collective
- 6.5 Résolution d'appui – étude de pré faisabilité pour un projet de construction d'un pont reliant les rives nord et sud du fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Sorel-Tracy
- 6.6 Fédération canadienne des Municipalités – adhésion
- 6.7 Centre de prévention du suicide de Lanaudière – demande de don
- 6.8 Journées de la persévérance scolaire 2016 – Titre de Municipalité première de classe 2016
- 6.9 Patinoire permanente – dépôt de projet
- 6.10 Conférence de presse- Semaine de prévention du suicide 2016
- 6.11 Forum régional sur la concertation – Partenaires du développement social de Lanaudière
- 6.12 Prochains évènements CABA
- 6.13 Forum francophone international – Québec – Campagne « Unis de langue et de cœur »

6.14 Développement Économique D'Autray – invitation Reconnaissance de l'implication bénévole

Voirie – Aqueduc – Égoût

6.15 Rapport égout

**7. Règlements**

**8. Informations diverses**

8.1 Rapport de permis

8.2 Regroupement de trois services en matière de travail

8.3 Certificat d'attestation de Fleurons 2014-2016

8.4 Mali - 30 ans – vins et fromages

8.5 Nouveau programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales

8.6 Gouvernance et démocratie scolaire – Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier

9. Rapports des membres du conseil

9.1 Rapport des conseillers

9.2 Rapport du maire

10. Affaires nouvelles

11. Période de questions

12. Correspondance

13. Levée de l'assemblée

**3. Adoption des procès-verbaux**

**2016-01-02 3.1 Séance ordinaire du 7 décembre 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Thérèse Adam et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015.

*Adoptée.*

**2016-01-03 3.1 Séance ordinaire du 14 décembre 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2015 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Thérèse Adam et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2015.

*Adoptée.*

#### **4. Trésorerie**

##### **2016-01-04 4.1 Adoption des comptes à payer**

Il est proposé par Thérèse Adam et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la liste des comptes à payer, au montant de 114 467,27 \$, préparée par la directrice générale et couvrant la période du 8 décembre 2015 au 11 janvier 2016, soit adoptée.

*Adoptée.*

#### **5. Période de questions**

Aucune question n'est posée.

#### **6. Engagements de crédits et décisions**

##### **Administration**

##### **2016-01-05 6.1 Modification règlement emprunt 483-2015**

CONSIDÉRANT QUE l'annexe A du règlement d'emprunt a été modifiée, à la demande du Ministère des Affaires municipales, afin d'ajouter d'avantage de détails au niveau des coûts de construction de la nouvelle caserne ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2015-10-245, diminuant le montant du règlement d'emprunt pour l'arrimer au montant réel de construction plus 2 % pour les frais temporaires, doit être clarifiée ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

De changer l'annexe A relié au règlement d'emprunt 482-2015 pour le nouveau document qui a été préparé par Monsieur Ghyslain Lambert, ingénieur. Et que ce soit la nouvelle annexe A du règlement d'emprunt 483-2015 :

De modifier la résolution 2015-10-245 afin d'ajouter que le règlement d'emprunt est diminué au montant de 620 555,10 \$ ainsi que la dépense en lien avec celui-ci.

*Adoptée.*

##### **2016-01-06 6.2 Indexation salaire des élus**

CONSIDÉRANT QUE le montant du salaire du maire ainsi que celui des membres du conseil soit augmenté de 1% selon l'IPC global tel que stipulé à l'article numéro 7, 2<sup>ème</sup> alinéa du règlement 469-1-2011 : «L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada.»

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les montants versés pour 2016 soient les suivants :

	<u>Salaire</u>	<u>Allocation</u>
<u>Maire</u>	13 793,77 \$	6 896,89 \$
<u>Conseiller</u>	4 597,84 \$	2 298,92 \$

*Adoptée.*

**2016-01-07 6.3 Rencontre pour l'accueil des enfants aux besoins particuliers dans les camps de jour – Sud de la MRC de D'Autray**

CONSIDÉRANT la rencontre prévu le 20 janvier prochain à 19h à Berthierville ;

CONSIDÉRANT QUE la rencontre portera sur l'intégration des enfants aux besoins particuliers dans les camps de jour ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la conseillère Johanne Pagé soit présente à cette rencontre.

*Adoptée.*

**2016-01-08 6.4 Renouvellement assurance collective**

CONSIDÉRANT le renouvellement annuel des assurances collectives pour les employés de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les négociations ont permis de passer d'une augmentation possible de 9,6 % à une augmentation réelle de 5,4 % ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'accepter l'augmentation du coût des assurances collectives et de demeurer avec UV Mutuelle pour l'année 2016.

*Adoptée.*

**2016-01-09 6.5 Résolution d'appui – étude de préfaisabilité pour un projet de construction d'un pont reliant les rives nord et sud du fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Sorel-Tracy**

CONSIDÉRANT la résolution de la Ville de Sorel-Tracy demandant d'appuyer une étude de préfaisabilité pour un projet de construction d'un pont reliant les rives sud et nord du fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Sorel-Tracy ;

CONSIDÉRANT QUE l'étude serait réalisée aux frais d'Investissement Poirier ;

CONSIDÉRANT QUE, selon le projet exposé, le pont serait construit à partir de fonds privés ;

CONSIDÉRANT QU'un lien routier entre les deux rives, à la hauteur de Sorel-Tracy est un rêve régional caressé depuis plusieurs décennies par l'ensemble des intervenants économiques locaux et la population en général ;

CONSIDÉRANT QU'une grande partie de l'activité économique du Québec est tributaire et dépendante des liens routiers reliant les deux rives du fleuve Saint-Laurent ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Contrecoeur a récemment reçu la confirmation par le gouvernement du Québec qu'elle accueillera un pôle logistique sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** le lien fluvial actuellement en fonction est le seul lien existant qui connecte la rive nord et la rive sud du Saint-Laurent entre Montréal et Trois-Rivières ;

**CONSIDÉRANT QUE**, de ce fait, la population régionale et les personnes en général voulant traverser d'une rive à l'autre sont captives et dépendantes du service de traversier Sorel-Tracy / Saint-Ignace-de-Loyola et que lors d'interruption de services ou d'achalandage massif, la seule alternative pour l'ensemble des utilisateurs est, pour ces derniers, de se rabattre soit vers le pont Laviolette, soit vers le pont-tunnel Louis-Hyppolyte-La Fontaine afin de traverser le fleuve Saint-Laurent d'une rive à l'autre ;

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'arrêt du service du traversier, soit entre autres lors de la période hivernale ou lors de bris mécaniques, de nombreux travailleurs, étudiants, citoyens et compagnies de transports doivent consacrer quotidiennement un plus grand nombre d'heures à leur déplacement, soit pour certains un temps de déplacement de 4 à 5 heures supplémentaires pour transiter, soit par Montréal, soit par Trois-Rivières ;

**CONSIDÉRANT QU'**en période de grande affluence, les utilisateurs actuels du traversier doivent attendre parfois plus de deux heures avant de prendre un traversier, le tout engendrant de graves problèmes de circulation et de congestion au centre-ville de Sorel-Tracy;

**CONSIDÉRANT QUE** la localisation du traversier au centre-ville de Sorel-Tracy apporte une circulation massive de véhicules lourds et oblige des manœuvres complexes et parfois dangereuses aux conducteurs ;

**CONSIDÉRANT QUE** le service actuel n'est pas un service 7 jours / 24 heures ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'interruption du service de traversiers affecte directement les personnes ayant besoin quotidiennement de services médicaux données dans les cliniques et centres hospitaliers des communautés riveraines ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Thérèse Adam et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité de Sainte-Élisabeth appuie Investissement Poirier et la Ville de Sorel-Tracy dans leur démarche d'une étude de préfaisabilité concernant la construction d'un pont à partir de fonds privés reliant les rives nord et sud du fleuve Saint-Laurent à la hauteur de la ville de Sorel-Tracy.

*Adoptée.*

## **6.6 Fédération canadienne des Municipalités**

Non retenue.

## **2016-01-10 6.7 Centre de prévention du suicide de Lanaudière**

**CONSIDÉRANT QUE** le suicide est présent à Sainte-Élisabeth comme dans toutes le Municipalités ;

**CONSIDÉRANT QUE** les actions à prendre afin d’apporter l’aide nécessaire aux gens qui en ont besoin sont nombreuses ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Valérie Payette et résolu à l’unanimité des conseillers :

D’octroyer un don de 50 \$ pour l’année 2016 au Centre de prévention du suicide de Lanaudière.

*Adoptée.*

## **2016-01-11 6.8 Journées de la persévérance scolaire 2016 – Première de classe 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** malgré une augmentation portant son taux de diplomation au secondaire à 68,2 %, Lanaudière se trouve parmi les cinq régions administratives du Québec ayant les plus faibles taux de diplomation;

**CONSIDÉRANT QU’un** jeune qui possède un diplôme d’études secondaires gagne, annuellement, 15 000 \$ de plus qu’un décrocheur. Sa contribution à l’économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs significatifs sur l’économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l’échelle du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la persévérance scolaire est l’affaire de tous ; l’école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CREVALE, instance régionale de concertation en matière de persévérance et réussite scolaires reconnue dans Lanaudière, a pour mission de rassembler les adultes de divers horizons autour des jeunes pour favoriser la diplomation ou la qualification du plus grand nombre ;

**CONSIDÉRANT QUE** « les Journées de la persévérance scolaire » sont un temps fort de l’année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l’éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière ;

**CONSIDÉRANT QUE** la lecture et l’écriture sont nécessaires à l’apprentissage de toutes les matières scolaires et que c’est en éveillant les enfants tôt au monde de l’écrit qu’on obtient les meilleures chances d’en faire un jour de bons lecteurs ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l’unanimité des conseillers :

De reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre Municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à :

1. Appuyer le CREVALE en faisant en sorte qu’au moins un représentant de la municipalité devienne membre de l’organisme
2. Démontrer notre adhésion aux Journées de la persévérance scolaire, qui auront lieu du 15 au 19 février 2016, en portant le ruban vert et

blanc et en installant des affiches dans les divers édifices municipaux fréquentés par la population ;

3. Utiliser les outils de communication de la Municipalité (babillard électronique, médias sociaux, bulletins internes et externes, site Internet, etc.) pour faire la promotion des « Journées de la persévérance scolaire », qui auront lieu du 15 au 19 février 2016 ;
4. Reconnaître l'importance de la lecture dans la réussite scolaire en mettant sur pied des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture destinées aux enfants de 6 ans et moins et à leurs parents à la bibliothèque municipale ;
5. Reconnaître le travail des enseignants en publiant sur nos outils de communication des messages de valorisation dans le cadre de la Semaine des enseignantes et enseignants, du 7 au 13 février 2015.

*Adoptée*

**2016-01-12 6.9 Patinoire permanente – dépôt de projet**

**CONSIDÉRANT** le besoin d'avoir des infrastructures de loisirs adéquates pour les enfants et adolescents de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT** le projet de patinoire permanente qui répond à un besoin autant l'hiver que l'été ;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois de janvier est propice aux demandes de subvention pour les projets municipaux ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De faire une demande de subvention pour la réalisation du projet de patinoire permanente ;

En tenant compte de prévoir l'installation future d'un toit sur la patinoire.

*Adoptée.*

**6.10 Conférence de presse – Semaine de prévention du suicide 2016**

Aucun membre du conseil ne peut être présent le 18 janvier à Terrebonne pour la conférence de presse.

**6.11 Forum régional sur la concertation – Partenaire du développement social de Lanaudière**

Les membres du conseil ne sont pas disponibles pour le forum qui se tiendra le 29 janvier prochain au Club de Golf Montcalm à St-Liguori.

**2016-01-13 6.12 Prochains évènements de la CABA**

Il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De déboursier le coût du souper de Saint-Valentin, au montant de 25 \$, pour Thérèse Adam qui sera présente au souper du 5 février prochain au Club de Golf de Berthier.

*Adoptée.*

Il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le manifeste pour la langue française, reproduit dans l'encadré ci-dessous :

**Langue française et monde multipolaire :**

**l'urgence d'une stratégie**

L'appel, dont nous avons pris l'initiative, lancé par quarante personnalités francophones très diverses, a été publié le 27 juin 2012 par un collectif de quotidiens de plusieurs métropoles francophones : le Devoir de Montréal, l'Orient-Le Jour de Beyrouth, le Soleil de Dakar, le Potentiel de Kinshasa, Mutations de Yaoundé et le Soir de Bruxelles

Jean-Louis Roy et Dominique Gallet

Nous envisageons l'avenir de la langue française avec confiance. En dépit des fausses évidences.

Un monde multipolaire émerge sous nos yeux. Il contribue manifestement à rééquilibrer les activités de la famille humaine non seulement dans les domaines économique, financier et politique, mais également dans les domaines culturel et linguistique. Sous toutes les latitudes, de la Chine à la Russie, du Brésil à l'Inde, des politiques linguistiques se décident, de nouveaux espaces linguistiques s'organisent et s'affirment.

Cette nouvelle donne remet en cause l'idée même du monopole d'une langue unique dans la communication mondiale. Les grandes langues internationales qui se maintiendront ou qui surgiront ne le devront pas au simple fait du hasard. Elles le devront en grande partie à la manière dont seront exploités les atouts dont chacune dispose.

Emergente, cette configuration culturelle et linguistique globale est une chance pour l'avenir mondial du français, langue qui dispose de larges atouts.

1. Par l'Histoire : au fil des siècles, la langue française s'est illustrée en portant très loin les outils critiques d'une pensée libre et singulière et les progrès des sciences. Elle a exprimé les grands principes des Lumières et les a offerts au monde. Successivement, elle a été l'instrument de l'émancipation sociale, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de l'émergence d'institutions pour la communauté des nations.
2. Par son universalité : la langue française est utilisée sur toute la planète par de très nombreuses nations à l'intérieur d'elles-mêmes comme dans leurs rapports avec le monde, ainsi que dans les activités scientifiques et technologiques les plus avancées, de la génétique moléculaire à la conquête spatiale.
3. Par son statut de langue de travail et de langue officielle du système des Nations unies et de nombreuses organisations internationales, continentales et régionales, et par le statut de la France de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU.
4. Par la démographie : avec la perspective de plus d'un demi-milliard de locuteurs francophones pour le milieu du siècle, principalement grâce à l'Afrique, mais également à la France qui devrait devenir le pays le plus peuplé du continent européen après la Russie.

Ces atouts sont considérables. Ils constituent des leviers puissants pour que la langue française, dans le respect de la diversité des langues et des cultures des peuples qui composent l'espace francophone, continue à jouer le rôle qui est le sien depuis des siècles. Ces leviers, que d'autres nous envient, doivent être saisis avec détermination et constance.

En priorité, les décideurs des secteurs public et privé du monde francophone doivent quitter le modèle dominant qui a façonné leur existence au siècle dernier et ajuster leurs choix au monde multipolaire tel qu'il advient. La soumission, la démission et la résignation linguistiques constituent les véritables menaces pour l'avenir de notre langue.

Le «tout anglais» constitue une obsession d'un autre temps et d'un autre monde. Il



est une impasse d'où il faut au plus vite sortir dans l'intérêt des peuples ayant le français en partage. Notre confiance en l'avenir de la langue française n'est pas naïve. Elle appelle une vigoureuse politique d'affirmation linguistique. Cette politique doit comprendre notamment :

1. L'application stricte des législations linguistiques nationales quotidiennement bafouées par les intérêts particuliers et le conformisme ambiant, aussi bien dans les secteurs public que privé, notamment pour le français langue du travail.
2. La diversification de l'enseignement des langues étrangères et des filières bilingues vers plusieurs grandes langues dont celles des pays émergents (arabe, chinois, espagnol, portugais).
3. L'exigence de la publication en français, et dans d'autres langues si nécessaire, de tous les travaux issus de la recherche médicale et scientifique publique dans l'ensemble des pays francophones.
4. La circulation facilitée pour les étudiants, les écrivains et les artistes, ainsi que les chercheurs de l'espace francophone tant il est évident qu'il n'y a pas de francophonie si les francophones sont interdits de circulation dans cet espace.
5. Un appui massif à la numérisation des patrimoines anciens et vivants de l'ensemble des pays francophones afin d'assurer la présence du français et des langues partenaires dans l'espace virtuel devenu un lieu essentiel de communication, de mobilisation et de rassemblement.
6. Le renforcement de la recherche sur les systèmes de traduction automatique et leurs implications industrielles, afin d'assurer la présence du français parmi les grandes langues pivots qui s'imposeront dans l'intercommunication planétaire.
7. La priorité d'une politique bilatérale et multilatérale, forte et pérenne, en direction de l'Afrique francophone pour le développement optimal de son système éducatif.
8. L'utilisation de la langue française par les représentants des pays francophones dans les organismes internationaux.

Il ne s'agit pas pour le monde francophone de se dresser contre la langue anglaise ou contre toute autre langue. Il s'agit d'ouvrir nos yeux sur la réalité nouvelle, et de mettre en œuvre, dans le contexte de la mondialisation multipolaire, une stratégie offensive pour la langue française, qui assurera son avenir en valorisant ses nombreux atouts. Nous appelons les citoyens des pays francophones à exercer leur vigilance individuelle et à développer leur mobilisation collective pour que soit respecté l'usage de notre langue mondiale en partage. Nous appelons fermement nos gouvernements à réviser leur politique et leur pratique linguistiques, à abandonner les discours de circonstance sur la francophonie et à relever le défi de l'affirmation déterminée de la langue française dans la polyphonie du nouveau monde.

*Adoptée*

2016-01-17

**6.14 Développement économique D'Autray – invitation reconnaissance de l'implication bénévole**

Il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De déléguer Monsieur le Maire, Mario Houle, à cette soirée étant donné que sa présence est déjà prévue.

*Adoptée*

## **Voirie – Aqueduc - Égout**

### **6.15 Rapport égout**

Le rapport du mois de novembre 2015 : selon Yan le rapport est conforme.

## **7. Règlements**

## **8. Informations diverses**

### **8.1 Rapport de permis**

Le rapport de permis de décembre 2015 et le rapport cumulatif sont remis aux membres du conseil.

### **8.2 Regroupement de trois services en matière de travail**

La Commission des normes du travail, la Commission de l'équité salariale et la Commission de la santé et de la sécurité au travail sont regroupés pour former la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

### **8.3 Certificat d'attestation de Fleurons 2014-2016**

Nous avons reçu l'attestation qui confirme que Sainte-Élisabeth a 3 fleurons

### **8.4 Mali – 30 ans – vins et fromages**

Il y aura une soirée Vins et fromages à l'automne 2016, soit le 19 novembre, afin de réaliser une levée de fonds.

### **8.5 Nouveau programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales**

Le Gouvernement du Québec a fait parvenir de l'information et un paiement concernant un nouveau programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales. Ce programme est mis en place afin de venir en aide aux personnes plus âgées lorsque l'augmentation des taxes municipales est de 7,5 % et plus.

### **8.6 Gouvernance et démocratie scolaire – Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier**

L'extrait du livre des délibérations du conseil des commissaires, de la commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, concernant la Gouvernance et démocratie scolaire est remis aux membres du conseil.

La résolution porte le numéro CC-151104-CA-0027.

**9. Rapports des membres du conseil****9.1 Rapport des conseillers**

L'heure du conte est prévue le lendemain du conseil municipal.  
Johanne Pagé est allée comme bénévole faire Nez rouge.  
Il y a eu un souper de zone Bayonne en décembre.

**9.2 Rapport du Maire**

Monsieur le Maire fait rapport des activités du mois dernier. Quelques rencontres à la MRC concernant le regroupement des services incendies qui est officiel depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Des rencontres au bureau municipal avec la direction générale concernant les différents projets de la Municipalité.

**10. Affaires nouvelles****11. Période de questions****12. Correspondance**

La correspondance est disponible aux membres du conseil pour consultation

**2016-01-18 13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Thérèse Adam et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance soit levée à 20h40.

---

Mario Houle  
Maire

---

Marie-Claude Couture  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière

